

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 185

présenté par

M. Germain, M. Amirshahi, M. Laurent Baumel, M. Blazy, Mme Carrey-Conte, Mme Chabanne, Mme Chauvel, M. Cherki, M. Emmanuelli, M. Féron, Mme Gaillard, M. Goldberg, Mme Gueugneau, M. Hanotin, M. Jérôme Lambert, M. Léonard, M. Arnaud Leroy, M. Mallé, M. Mesquida, M. Noguès, M. Paul, M. Pouzol, M. Robiliard, Mme Romagnan, Mme Tallard et Mme Trollic

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« 3,1 points »

les mots :

« un point ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi prévoit une réduction de 3,1 points au taux de cotisations familiales des travailleurs indépendants non-agricoles. Cette réduction de cotisations patronales représente une dépense fiscale d'un milliard d'euros. Afin d'assurer un meilleur profilage de la politique macro-économique il est proposé de réduire à 300 millions d'euros cette dépense fiscale et de réinjecter les moyens ainsi dégagés dans les mesures d'aide à l'embauche d'investissements publics locaux en logement et transport et de pouvoir d'achat des plus modestes. Ceci permet sans creuser les déficits de répondre au problème principal des entreprises actuellement, le faible remplissage de leurs carnets de commande